

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE**

**Du 12 avril 2018 à 20 h 30 à la salle des fêtes
Route de Saint Mammès à Moret sur Loing - 77250 Moret-Loing-et-Orvanne**

Etaients présents : Mme Véronique ALLPORT, M. Jacques BEL, M. Michel BENARD, Mme Maryse BERLINGER, Mme Anne BIRO, M. Bruno BOURASSIN, M. Stéphane BOUTROUX, M. Xavier BOZEC, M. Patrick BRISSON, Mme Claire BUREAU, Mme Fatima DIAS, Mme Céline DUBIEF, Mme Christine EL RODY, M. Fabrice ETTORI, Mme Valérie EPIKMEN, M. Jean-Philippe FONTUGNE, Mme Valérie FOSSAY, M. Michel FOURNIER, Mme Elisabeth GEIGER-CHAUVET, Mme Anne GRAU, Mme Marielle GUIDOUX, M. Michel HAMON, M. Pascal HATTIER, Mme Catherine HERICHER, M. Hervé JOCHMANS, M. Robert LAGORGETTE, M. Patrick LANCELIN, M. Didier LIMOGES, M. Lionel LOEUILLLOT, M. Serge MAISONNIAL, M. Patrick MALIDOR, M. Pascal MAROTTE, M. François MERCEY, Mme Véronique MOLIN, Mme Catherine PARADIS, M. Christian PAUWELS, M. Jean-Claude PELLETIER, M. Michel PERROT, M. François PETETIN, M. Jean-François PINARD, M. Michel PIRO, Mme Mireille ROOS, Mme Lucie SCHNYDER-LIMOGES, M. Patrick SEPTIERS, Mme Anne-Lise SERVAIS, Mme Françoise TANTET, Mme Fabienne VERNEL-WESOLOWSKI, M. Patrick ZUBALOF ;

Etaients absents, représentés : M. Hervé BERARD représenté par M. Michel HAMON, M. Patrick BILLARD représenté par Mme Valérie FOSSAY, M. Alain BLANT représenté par M. Patrick ZUBALOF, M. Bruno CHEMINEAU représenté par M. Bruno BOURASSIN, M. Marc COUTAN représenté par M. Didier LIMOGES, M. Cedrix LE TOUCHE représenté par Mme Claire BUREAU, M. Olivier LUSSON représenté par Mme Valérie EPIKMEN, M. Michel PIMET représenté par Mme Christine EL RODY, M. Christian RECOING représenté par Mme Catherine HERICHER, Mme Yvette ROUSSEAU représentée par M. Jacques BEL, Mme Patricia THALAMY représentée par M. Robert LAGORGETTE, Mme Maud VERGER-MARCHAND représentée par Mme Maryse BERLINGER ;

Etaients absents : Mme Claude BETORZ, Mme Mélanie CORNABE, Mme Sonya DA ROCHA, Mme Ana-Maria DOMINGUES, Mme Marie DUCLAU, Mme Bénédicte HIPPEAU, Madame Dominique JACQUOT, M. Henri JOSEPH, Mme Magali KOCHANNEK, Mme Maguelonne LENORMAND, M. David MAAZA, Mme Christine MALLAIS, M. Luc PERISSET, M. Jacques PIQUEREZ, M. Philippe PRETRE ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Assistaient également à la réunion : Madame POTIER, Messieurs COLAS et TESSOT.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée la désignation de Madame Valérie FOSSAY en qualité de secrétaire de séance. La proposition est acceptée à l'unanimité.

INFORMATIONS – COMMUNICATIONS

Sport :

- L'extension du gymnase de Moret-sur-Loing devrait être terminée fin juin,
- Le permis de construire pour la piscine a été déposé très récemment.

Urbanisme :

- Le SCOT a procédé au vote de son budget il y a quelques semaines,
- Les réunions pour le PLU se poursuivent,
- Pour rappel, un cabinet va conduire l'étude pour le Site Patrimonial Remarquable (SPR) concernant le centre historique de la commune déléguée de Moret-sur-Loing.

Administratif :

- Depuis le 3 avril, la délivrance de cartes nationales d'identité et de passeports est de nouveau possible et est proposée par les services de la mairie déléguée de Moret-sur-Loing uniquement sur rendez-vous.

Culture et Patrimoine :

- Les travaux de la médiathèque avancent et devraient se terminer fin octobre,
- La restauration de l'église de Moret-sur-Loing s'achève,
- La restauration de l'église de Veneux-les Sablons est toujours en attente du fait de l'absence de décision du Tribunal.

Transport :

- Concernant la gare routière : en raison d'un blocage dû à la présence de câbles électriques de puissance, les travaux ont pris un peu de retard mais vont être repris dans les 15 jours à venir. En effet l'ordre de service a été transmis à l'entreprise Jean Lefèvre pour que les travaux démarrent à compter du 2 mai.

Travaux :

Ecuelles :

- Le contrat triennal de voirie se poursuit : Les travaux concernant le dédoublement d'une canalisation d'eau pluviale, rue du Port, sont terminés. Les travaux de la 2^{ème} tranche vont se poursuivre jusqu'à début mai.
- Fin avril, aura lieu l'installation de feux de croisement entre la rue Georges Villette et la rue de la Catelaine.

Veneux-Les Sablons :

- Les travaux sur le stockage des eaux de ruissellement se poursuivent et devraient durer encore 7 à 8 mois,
- Les travaux d'assainissement rue Maurice Martin, rue du Viaduc, Chemin du passeur et Vente Nadon sont terminés. En attente d'une météo plus clémente pour la réfection de la chaussée.

Environnement :

- Suite aux récentes montées du Loing, des troncs d'arbres se sont retrouvés dans les vannages et ont été retirés cette semaine.
- Le cabinet pour l'Agenda 21 a été retenu.
- Après de nombreuses réunions, un syndicat GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) est en cours de création et couvrira l'ensemble des communes traversées par le Loing et ses affluents. Les statuts ont été acceptés sur le principe et doivent être validés par les communautés de communes pour que le syndicat entre en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Tourisme et animations :

- Le syndicat des Maisons du Bornage va devenir désormais simplement un syndicat pour la gestion de la dette.

Social :

- Le 7 avril s'est déroulée à Villemer l'inauguration de l'Espace des Habitants qui permettra aux services communautaires et autres organismes d'état comme la CAF, par exemple, d'être accessibles à toute la partie rurale.

Communauté de Communes Moret Seine et Loing :

- Le 27 mai se déroulera la foulée de Moret Seine et Loing,
- Des résidences d'artistes sillonnent le territoire de la Communauté de Communes.

Moret-sur-Loing :

- Les 4 et 5 mai, se déroulera la Fête du sport,
- Le 12 mai se tiendra le Salon de peinture,
- Au Prieuré de Pont Loup, différentes expositions se poursuivent,
- Le vide-grenier aura lieu le 29 avril, sur le Champ de Mars,
- Les 19 et 20 mai aura lieu la Fête du Printemps,
- Le 24 juin se déroulera la Fête de la Musique et des soirées musicales seront proposées tout au long de l'été.

Veneux-Les Sablons :

- Les lundi 16, mardi 17 et mercredi 18 avril seront organisés à l'espace Camille Varlet des stages de modelage pour les enfants et adolescents, et animés par le professeur Julia Sini,
- Le mercredi 2 mai, auront lieu deux séances de Bébés Lecteurs à la bibliothèque municipale à 9h00 et à 10h45,
- Le samedi 5 mai de 9h30 à 12h30 se déroulera à la salle polyvalente le Troc aux Plantes organisé par le CMPAVLS en partenariat avec le SMICTOM de la Région de Fontainebleau. L'objectif est de permettre aux jardiniers amateurs débutants ou confirmés, de se rencontrer pour échanger plantes, graines et conseils autour du jardin, dans une ambiance champêtre et familiale,
- Le samedi 5 mai à 14h30 sera organisé à la Maison des Associations par la FCPE un spectacle de magie intitulé « Les soirées fantastiques »,
- Monsieur Bénard rappelle que toutes les autres animations sont consultables sur l'application Citykomi.

Ecuelles :

- Les 20 et 21 avril sera proposée par Episy en Fête une bourse aux vêtements à l'espace Jean Mermoz,
- Les 28 et 29 avril aura lieu la découverte du Jikong organisée par le Cercle des Cultures du Monde,
- Le 5 mai se déroulera la fête du sport à côté de la salle Jean Mermoz,

- Le 5 mai sera organisée une soirée dansante par l'ADSCE section Danse,
- Le 20 mai se tiendra le vide-grenier dans le bourg de la commune déléguée d'Ecuelles,
- Les 25 et 26 mai sera proposé un spectacle des Enchanteurs du Loing intitulé La Fièvre des Enchanteurs,
- Le 1^{er} juin sera tiendra une conférence débat sur le thème de la vaccination,
- Le 21 juin aura lieu la Fête de la Musique,
- Le 23 juin se déroulera la Fête de la Saint Jean.

Montariot :

- Le dimanche 6 mai se déroulera le challenge du Loup sur le principe d'un biathlon.

Décisions :

Les décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire depuis le 07 mars 2018 sont les suivantes :

16-2018	28/02/2018	Décision portant sur l'approbation de l'avenant n°2 relatif au marché d'entretien des locaux communaux et des vitres - Lot 1 Entretien des locaux communaux
17-2018	02/03/2018	Décision portant sur l'approbation de l'avenant n°1 relatif au marché d'enfouissement des réseaux d'Ecuelles
18-2018	02/03/2018	Décision portant approbation et signature du contrat de prestation de services avec la SACPA
19-2018	19/03/2018	Décision portant approbation et signature du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du contrat d'exploitation de chauffage
20-2018	19/03/2018	Décision portant approbation et signature de l'avenant de prolongation des contrats de location/maintenance de photocopieurs
21-2018	23/03/2018	Décision portant attribution de l'accord-cadre mission de maîtrise d'œuvre voirie - réseaux
22-2018	10/04/2018	Décision portant sur les prix attribués par la Ville salon d'art et rencontres photographiques (commune déléguée de Veneux-Les Sablons)

ORDRE DU JOUR

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2018

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 mars 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 mars 2018.

2a – DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ÉCUELLES

Monsieur le Maire expose avoir reçu en date du 1^{er} avril 2018 un courrier de démission de Monsieur Alain Girault, conseiller municipal d'Ecuelles, et propose à l'assemblée l'installation de Monsieur Christian Pauwels en qualité de conseiller municipal conformément à la réglementation en vigueur. Monsieur le Maire précise que l'intéressé souhaite faire partie du groupe majoritaire et l'en remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'installation de Monsieur Christian Pauwels en qualité de Conseiller municipal.

2b – DÉLÉGATION AU MAIRE EN MATIÈRE DE TRÉSORERIE

Monsieur Didier Limoges rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le 23 janvier 2017 par délibération n° 2017-01-04, et délibération n° 2017-04-04 le 27 juin 2017, les délégations données au Maire ainsi qu'une délégation complémentaire en matière de régies.

L'actuelle délégation en matière de ligne de trésorerie s'élève à 600 000 €.

Du fait de l'importance des investissements de la commune (8,5 M€ en 2017 et 11 M€ en 2018) et afin de faire face aux décalages de versements des diverses subventions de l'Etat, de la Région IDF et du Département 77 dont Monsieur Limoges donne le détail, il devient nécessaire d'augmenter cette ligne de trésorerie et de la passer à 1,2 M€.

Aussi, en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé d'abroger le 22^{ème} alinéa de la délibération n° 2017-01-04 du 23 janvier 2017 et de le remplacer de la façon suivante : « De procéder, dans les limites de 1 200 000 €, à la souscription d'ouverture de crédit de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires. Cette ouverture de crédit sera d'une durée maximale de 12 mois, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et comporteront un ou plusieurs index parmi les index suivants – Eonia, T4M, Euribor – ou un Taux Fixe».

Le Maire rendra compte régulièrement des actions entrant dans le champ de délégations au conseil municipal.

Monsieur le Maire invite donc le Conseil Municipal à bien vouloir délibérer afin de lui déléguer l'attribution énoncée ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne délégation au Maire en matière de trésorerie.

ONT VOTE :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 6 (Mesdames ALLPORT, EL RODY, EPIKMEN, Messieurs LUSSON, MAISONNIAL, PIMET).

3 – DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Monsieur le Maire explique que la fonction de « correspondant Défense Nationale » a été instituée en 2001 par le Ministère de la Défense et que ce correspondant constitue, suite à la professionnalisation des armées et à la fin de la conscription, un relais d'information entre le Ministère de la Défense et la commune sur les questions de sécurité et de défense.

Ainsi, le correspondant Défense assume une mission d'information et de sensibilisation des administrés aux questions de défense et représente l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Sa mission d'information s'exerce principalement dans les domaines du parcours de citoyenneté qui comprend l'enseignement de la défense à l'école, du recensement militaire et dans le cadre la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (J.A.P.D.).

Ainsi, monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir désigner Monsieur Michel Piro en qualité de « correspondant Défense Nationale » pour représenter la commune Moret-Loing-et-Orvanne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Monsieur Michel Piro en qualité de Correspondant Défense.

4 – INTENTION D'ÉLABORATION D'UN DICRIM (DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS)

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) qui existait déjà au sein de certaines communes déléguées, reprend les informations du Dossier Départemental sur les Risques Majeurs et regroupe les mesures préventives en cas de catastrophes majeures affectant le territoire et la population de la commune.

L'obligation de réaliser un DICRIM s'impose aux communes figurant obligatoirement dans la liste du dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM).

Le DICRIM contient les éléments suivants (art. R 125-11, III du code de l'environnement) :

- caractéristiques du ou des risques naturels connus dans la commune,
- mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune,
- dispositions du Plan de Prévention des Risques applicables dans la commune,
- modalités d'alerte et d'organisation des secours,
- mesures prises par la commune pour gérer le risque (plan de secours communal, prise en compte du risque dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU), travaux collectifs éventuels de protection ou de réduction de l'aléa),

- cartes délimitant les sites où sont situées des cavités souterraines et des marnières susceptibles de provoquer l'effondrement du sol, instituées en application de l'article L. 563-6 du code de l'environnement,
- la liste des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle ; d'élaboration d'un

Monsieur le Maire invite donc le Conseil Municipal à bien vouloir approuver l'intention d'élaboration d'un DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) au sein de la commune nouvelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'intention d'élaboration d'un DICRIM.

5 – SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS, AU CCAS, A LA CAISSE DES ECOLES ET AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante, pour favoriser et développer la vie associative, créatrice de lien social, d'allouer des subventions aux associations locales, au CCAS, à la Caisse des Ecoles & aux organismes de regroupement.

Aussi, Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur l'attribution des subventions 2018.

Mesdames Bureau, Geiger-Chauvet, Guidoux, Hericher, Rousseau, Servais, Tantet, Thalamy, Verger-Marchand, et Messieurs Bel, Bourassin, Boutroux, Bozec, Brisson, Chemineau, Fournier, Jochmans, Limoges, et Piro, intéressés, ne prennent pas part au vote.

-----Madame Grau souhaite des explications sur l'attribution de 118 500 euros au syndicat des Maisons du Bornage.

-----Monsieur Septiers rappelle ce qu'il a dit dans les informations de présentation et que cela correspond à la participation de la commune au remboursement de la dette, et plus précisément du capital et intérêts 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'attribution des subventions 2018.

6 – CONTRIBUTION COMMUNALE 2018 A L'ÉCOLE NOTRE DAME D'ESPÉRANCE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de fixer la contribution communale (obligatoire) versée à l'Ecole Notre Dame d'Espérance pour les enfants de Moret-Loing-et-Orvanne.

La contribution par enfant, identique à celle de 2017 proposée, est de 388.15 € soit un total général de 39 979.45 € pour 103 enfants répartis comme suit :

- Ecuelles : 4 enfants
- Episy : 3 enfants
- Montarlot : 0 enfants
- Moret sur Loing : 61 enfants
- Veneux les Sabions : 35 enfants

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la contribution communale 2018 proposée à l'école Notre Dame d'Espérance.

7 – REPRISE DES RÉSULTATS 2017 ET AFFECTATION AU BP 2018 - VILLE

Les résultats de l'exercice 2017, en concordance avec la Trésorerie, se présentent ainsi :

	ANNÉE 2017
Résultat de fonctionnement	3 414 277,65 €
Résultat d'investissement	- 976 653,43 €

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'affecter les résultats de l'exercice 2017 au budget 2018 comme suit :

- ✓ **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2017 au BP 2018 comme suit :
 - Excédent de fonctionnement reporté – Compte R 002 : 2 437 624,22 €
 - Excédent de fonctionnement capitalisé – Compte R 1068 : - 976 653,43 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la reprise des résultats 2017 et leur affectation au BP 2018 présentée ci-dessus.

ONT VOTE :

Pour : 54
Contre : 0
Abstentions : 6 (Mesdames ALLPORT, EL RODY, EPIKMEN, Messieurs LUSSON, MAISONNIAL, PIMET).

8 – FISCALITÉ 2018 : VOTE DES TAUX

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :

✓ **DE FIXER** les taux de fiscalité 2018 comme suit :

Taxes	Taux 2018
Taxe d'Habitation	12,53 %
Taxe Foncière Bâtie	22,24 %
Taxe Foncière Non Bâtie	58,93 %

✓ **D'APPROUVER** l'intégration fiscale progressive des 3 taxes sur une durée de 12 ans, pour les 5 ex communes d'Ecuelles, d'Episy, de Montarlot, de Moret sur Loing et de Veneux les Sablons,

Les taux 2018, après lissage réalisé par la Direction Générale des Finances Publiques, seront ceux présentés ci-dessous, à noter que Veneux les Sablons bénéficiera à partir de cette année de l'exonération générale à la base de la TH de 15 %, votée en 2017 :

	Ecuelles	Episy	Montarlot	Moret sur Loing	Veneux les Sablons
Taxe d'Habitation	9,44 %	11,42 %	8,34 %	11,87 %	14,07 %
Taxe Foncière Bâtie	15,78 %	17,15 %	18,22 %	26,65 %	29,09 %
Taxe Foncière Non Bâtie	53,37 %	62,46 %	51,46 %	72,94 %	64,24 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le vote des taux ci-dessus relatifs à la fiscalité 2018.

ONT VOTE :

Pour : 54
Contre : 0
Abstentions : 6 (Mesdames ALLPORT, EL RODY, EPIKMEN, Messieurs LUSSON, MAISONNIAL, PIMET).

9 – BUDGET PRIMITIF 2018 - VILLE

Monsieur Septiers explique à l'assemblée que le **vote du budget de la commune est le moment privilégié de rendre compte de la gestion des deniers communaux et de présenter les projets.**

Après le vote du ROB et la commission des finances qui a eu lieu le 3 avril 2018, le budget de Moret-Loing-et-Orvanne s'élève à 25 977 120,56 euros répartis en :

- Fonctionnement pour 15 119 063,51 euros,
- Investissement pour 10 858 057,05 euros.

Il se caractérise par :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement :
 - - 6,56 % sur les dépenses à caractère général (liées à des mutualisations, ...),
 - + 0,46 % sur les dépenses nettes de personnel malgré le recrutement de personnel pour la médiathèque, pour renforcer la Police Municipale... ceci grâce à des économies de postes liées à des réorganisations ;
- Une augmentation de la DGF de l'Etat (comme prévu) de 37 000 euros ;
- Une taxe d'habitation qui diminue, les autres taux étant conformes au lissage adopté en 2016 ;
- Un autofinancement supérieur de 18 % en 2017 ;
- Un investissement de 9 600 000 euros soit + 40 % (correspondant aux engagements pris par les communes déléguées envers leurs habitants) et ceci sans augmentation de l'endettement, grâce à une recherche active de subventions.

Cette gestion sérieuse et rigoureuse permet de respecter les engagements pris vis-à-vis des communes déléguées, de la vie associative, des écoles (dont les crédits augmentent jusqu'à 13 %), des services publics (possibilité de faire les cartes d'identité et passeports en mairie déléguée de Moret-sur-Loing après un long combat avec les services de l'Etat).

Cette politique est une politique de proximité, du quotidien, d'écoute, de dialogue avec les habitants et de préparation de l'avenir (PLU, Agenda 21, ...).

Un budget qui montre une volonté commune de développer le cadre de vie de tous les habitants du territoire et de construire, ensemble, dans le dialogue, un AVENIR commun.

En préambule à l'adoption du Budget Primitif 2018, Monsieur le Maire souhaite rappeler quelques éléments d'informations financiers :

- A travers sa charte signée lors de la création de la commune nouvelle, la collectivité s'engage à maintenir un effort d'investissement pluriannuel en lien avec les programmes électoraux de chaque commune déléguée :
 - 8,5 M€ en 2017,
 - 10,8 M€ en 2018,
- La commune s'engage à appliquer le lissage des taux de fiscalité sur 12 ans préconisé par la DGFIP tout en maintenant une stabilité de la dette,
- Durant l'année 2018, la commune s'efforcera de signer un Contrat d'Aménagement Régional (CAR) avec la Région Ile de France d'un montant maximal de travaux de 2 M€ HT avec un financement à hauteur de 50 % soit 1 M€ et dont certaines opérations sont déjà identifiées :
 - Travaux de réfection de la Salle des Fêtes Roland Dagnaud,
 - Création d'une circulation douce Quai du Canal Proche Médiathèque,
 - Création d'une circulation douce Trottoirs Avenue de Sens,
 - Aménagement de la Place de l'Hôtel de Ville (lieu du Marché) et de la Rue des Granges,
 - Acquisition et aménagement d'un parking Quai du Canal,
 - Travaux de réfection et valorisation du Centre d'Activités Communales,
 - Aménagement Aires de jeux d'enfants au Champs de Mars & à l'Ecole Maternelle du Donjon,
 - Restauration de la façade François 1^{er}.

Monsieur le Maire présente le budget et propose à l'assemblée délibérante de procéder au vote du Budget primitif 2018 qui s'élève à 25 977 120,56 € répartis comme suit :

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
011 – Charges à caractère général	3 610 140,00 €	002 – Excédent de fonctionnement reporté	2 437 624,22 €
012 – Charges de personnel	6 600 000,00 €	013 – Atténuations de charges	150 000,00 €
014 – Atténuations de produits	88 600,00 €	70 – Produits des services	973 340,00 €
022 – Dépenses imprévues	313 636,00 €	73 – Impôts et taxes	7 875 577,00 €
65 – Charges gestion courante	978 546,00 €	74 – Dotations et participations	2 992 116,15 €
66 – Charges financières	445 000,00 €	75 – Produits gestion courante	149 700,00 €
67 – Charges exceptionnelles	12 871,89 €	76 – Produits financiers	0,00 €
042 – Opérations d'ordre entres sections	409 269,62 €	77 – Produits exceptionnels	20 000,00 €
023 – Virement sect. Investissement	2 661 000,00 €	042 – Op. d'ordre entres sections	520 706,14 €
TOTAL	15 119 063,51 €	TOTAL	15 119 063,51 €

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
001 – Solde d'exécution négatif reporté	976 653,43 €	10 – Dotations fonds divers réserves	2 653 653,43 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	843 114,00 €	13 – Subventions d'investissement	2 854 134,00 €
16 – Emprunts & dettes assimilées	1 456 100,00 €	16 – Emprunts & dettes assimilées	1 200 000,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	198 200,00 €	021 – Virement de la section Fonctionnement	2 661 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles	5 808 283,48 €	024 – Produit des cessions d'immobilisations	1 080 000,00 €
23 – Immobilisations en cours	1 055 000,00 €	040 – Opérations d'ordre entres sections	409 269,62 €
040 – Op. d'ordre entres sections	520 706,14 €		
TOTAL	10 858 057,05 €	TOTAL	10 858 057,05 €

Ce budget, réalisé à fiscalité constante, propose à la fois un désendettement et un très fort niveau d'investissement.

-----Madame Epikmen demande pourquoi les taux des emprunts ne sont pas renégociés.

-----Monsieur Septiers explique que le gain sur la variation des taux (qui sont bas) serait annulé par le coût des pénalités ou des frais bancaires de dossier.

-----Madame Epikmen observe que la stabilité fiscale promise aux concitoyens lors de la fusion de Veneux-Les Sablons avec Moret Loing et Orvanne n'est pas respectée en raison de l'augmentation du taux de la taxe d'habitation pour les habitants de Veneux-Les Sablons, de la taxe de l'eau et de l'électricité, des impôts de la communauté de communes ou encore sur l'obligation de payer un abonnement pour le parking de la gare. Elle conteste la présentation du budget 2018 sans le compte administratif 2017 alors que ce dernier est déjà établi puisque les comptes du percepteur ont été votés. Elle souligne également que les charges générales de fonctionnement 2018 sont en nette augmentation par rapport à 2016 et estime que l'évolution de la rubrique « combustibles » n'a aucun sens car elle passe de 155 000 en 2016 à 12 5000 en 2017 puis à 15 000 en 2018.

-----Monsieur Septiers répond que, comme il l'a expliqué dans la présentation, certaines dépenses dans la comptabilité des communes déléguées ont été imputées dans des comptes différents et les régularisations entraînent des évolutions « incohérentes » telles que le compte « combustible » mais que le total ne bouge pas.

Concernant la taxe d'habitation de la commune déléguée de Veneux-Les Sablons, il précise qu'elle diminuera bien de 12%, comme cela a pu se passer précédemment sur les communes déléguées d'Episy et Montarlot. Ce que paient les contribuables, c'est le produit de la base par le taux et non le taux lui-même ! Si le taux augmente de 3% et que la base diminue de 15%, les impôts baissent de 12%.

Monsieur Septiers précise que la gestion du parking et des autres collectivités ne relève pas de la commune de Moret-Loing-et-Orvanne et qu'ils génèrent leurs recettes en fonction de l'exercice de leurs propres compétences. Il ajoute que le compte de gestion du percepteur n'est pas encore connu et que seuls les résultats, présentés ce soir, le sont.

-----Madame Grau interroge sur les multiplications ou divisions par 5 voire par 10 entre les lignes de 2017 et 2018 et revient sur les promesses d'économies faites lors de la fusion des communes.

-----Monsieur Septiers réplique que les réponses viennent d'être communiquées à Mme EPIKMEN et que les écarts vont perdurer mais il devrait y en avoir de moins en moins.

Il évoque par ailleurs les différentes économies telles que la diminution des charges générales de 6,50%, les charges de personnel augmentant de 0,46% alors qu'il y a des recrutements par ailleurs, ou encore la diminution de la taxe d'habitation par trois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2018.

ONT VOTE :

Pour : 52
Contre : 6 (Mesdames ALLPORT, EL RODY, EPIKMEN, Messieurs LUSSON, MAISONNIAL, PIMET).
Abstentions : 2 (Madame GRAU, Monsieur MERCEY).

10 – BUDGET PRIMITIF EAU 2018 ET REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2017

Monsieur Bénard expose le budget Primitif Eau 2018 pour la commune déléguée de Veneux-Les Sablons qui s'équilibre ainsi :

- Section de Fonctionnement : 295 038,68 €
- Section d'Investissement : 223 833,51 €

Avec une reprise anticipée des résultats 2017 au BP 2018 suivants :

- Au compte 002 Excédent d'exploitation reporté section de fonctionnement « Dépenses » : 141 493,17 €
- Au compte 001 Excédent d'investissement reporté section d'investissement « Recettes » : 198 521,00 €

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver le Budget Primitif Eau 2018 de la commune déléguée de Veneux-Les Sablons.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le Budget Primitif Eau 2018 de la commune déléguée de Veneux-Les Sablons.

ONT VOTE :

Pour : 54
Contre : 0
Abstentions : 6 (Mesdames ALLPORT, EL RODY, EPIKMEN, Messieurs LUSSON, MAISONNIAL, PIMET).

00000000000011 – SURTAXE COMMUNALE COLLECTE EAU 2018

Monsieur Bénard indique que le montant de la surtaxe est identique à celui voté et appliqué par le SIDEAU.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de fixer pour 2018 à 0,7817 € HT, par mètre cube d'eau consommé, la surtaxe collecte eau de la commune déléguée de Veneux-Les Sablons.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le montant fixé pour la surtaxe Collecte Eau sur la commune déléguée de Veneux-Les Sablons.

12 – EAU – DURÉE D'AMORTISSEMENT DES BIENS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de fixer la durée d'amortissement des biens pour l'eau pour le budget commune déléguée de Veneux-Les Sablons comme suit :

Nature des travaux	durée
Travaux d'assainissement extension des réseaux collectifs	50 ans
Travaux d'assainissement extension des réseaux collectifs	40 ans
Travaux d'assainissement extension des réseaux collectifs	35 ans
Travaux d'assainissement extension des réseaux collectifs	20 ans
Travaux d'assainissement reprise des réseaux	10 ans
Travaux d'assainissement reprise des réseaux	5 ans

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les durées d'amortissement des biens proposées pour l'eau sur la commune déléguée de Veneux-Les Sablons.

13 – GARANTIE D'EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR L'EHPAD ARTHUR VERNES DE MORET-SUR-LOING

Monsieur Septiers rappelle que L'EHPAD Arthur VERNES – 20, Rue des Fossés – Moret sur Loing – 77 250 MORET-LOING-ET-ORVANNE a sollicité afin d'obtenir une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % concernant la construction de 62 places.

Le financement serait assuré par la Caisse des Dépôts et Consignations qui a fait une proposition de financement en date du 5 février 2018 d'un montant de 7 200 000 €.

La garantie d'emprunt serait assurée de la façon suivante :

- Département 77 : 50 % soit 3 600 00 €
- Mairie de Moret-Loing-Et-Orvanne : 50 % soit 3 600 00 €

Monsieur le Maire rappelle que l'EHPAD Arthur Vernes propose actuellement les prix les moins élevés de Seine-et-Marne et demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir accorder la garantie d'emprunt à hauteur de 50 % soit 3 600 000 € pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 7 200 000 € souscrit par l'EHPAD Arthur VERNES – 20, Rue des Fossés – Moret sur Loing – 77 250 MORET-LOING-ET-ORVANNE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la garantie d'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'EHPAD Arthur Vernes de Moret-sur-Loing.

14 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR ENFANCE

Mme Bureau explicite que le changement du rythme scolaire induit la suppression des nouvelles activités périscolaires (NAP) et réorganise les différents temps d'accueils d'enfants.

Pour cette raison, il conviendrait de réadapter le règlement intérieur des services d'accueils de l'Enfance afin de répondre au mieux aux besoins des enfants et de leurs familles.

Ainsi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'adopter le règlement annexé qui a été préalablement présentée à la commission de l'enfance du 27/03/2018 et qui prendra effet au 1^{er} septembre 2018.

-----Mme Allport fait observer qu'un problème technique est survenu lors de la reprographie du règlement intérieur car il manque les pages paires et s'étonne de ne plus voir mentionné le délai d'inscription à la restauration scolaire alors que cela a été le cas lors de la commission de l'enfance.

-----Mme Bureau répond qu'à la suite de la demande d'une élue argumentant que cela pourrait prêter confusions, les délais ont été effectivement supprimés. Elle rappelle que la nouvelle version du règlement a été présentée ensuite à la commission des finances.

-----Mme Allport craint que cette absence de mention ne permette pas aux familles de procéder aux inscriptions tardives et que les enfants ne pourraient pas déjeuner.

-----Mme Bureau la rassure en précisant que lors des inscriptions tardives pour causes exceptionnelles, des solutions ont toujours été trouvées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le règlement intérieur de l'Enfance qui sera applicable au 1^{er} septembre 2018.

ONT VOTE :

Pour : 59
 Contre : 0
 Abstention : 1 (Madame GRAU).

15 – TARIFS ENFANCE

En raison du changement du rythme scolaire prévu pour l'année scolaire 2018 / 2019 et afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins des familles, Monsieur Le Maire propose aux membres de l'organe délibérant de bien vouloir opter les nouveaux tarifs des services d'accueil de l'Enfance, applicables à compter du 1^{er} septembre 2018 et détaillés comme ci-après :

TARIFS DES PRESTATIONS "ACTION EDUCATIVE" DE LA COMMUNE DE MORET-LOING-ET-ORVANNE
A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2018

	RESTAURATION SCOLAIRE	ACCUEIL DU MATIN	ACCUEIL DU SOIR	MERCREDI : ½ JOURNEE SANS REPAS	MERCREDI JOURNEE COMPLETE AVEC REPAS	JOURNEE VACANCES AVEC REPAS
Tranche 1 : QF* < 6 000€	2,10 €	0,78 €	1,60 €	3,50 €	6,40 €	6,40 €
Tranche 2 : 6 001€ < QF* < 10 000€	2,50 €	1,23 €	2,05 €	4,85 €	8,30 €	8,30 €
Tranche 3 : 10 001€ < QF* < 14 000€	2,90 €	1,53 €	2,50 €	6,25 €	10,20 €	10,20 €
Tranche 4 : 14 001€ < QF* < 18 000€	3,30 €	1,90 €	2,95 €	7,75 €	12,10 €	12,10 €
Tranche 5 : 18 001€ < QF*	3,70 €	2,28 €	3,40 €	9,05 €	14,00 €	14,00 €
Personnel communal et enseignants (Site de Ravanne et de Veneux)	4,50 €	Etude dirigée - Forfait mensuel (sans goûter)				25,00 €
		Séjours : participation journalière complémentaire au forfait journalier ALSH				5,00 €
Adultes extérieurs (Site de Ravanne et de Veneux)	6,50 €	Goûter pour les enfants fréquentant l'étude (par jour)				1,55 €
		Accueil périscolaire après l'étude (par jour)				1,00 €
Accueil seul (Panier repas fourni par les familles, P.A.I.)	1,85 €	Forfait retard après la fermeture des ALSH (applicable à partir du 3 ^{ème} retard durant l'année scolaire)				10,00 €
		Forfait retard de paiement de facture (applicable en cas de retard de plus de deux mois)				10,00 €

* le quotient familial s'entend comme le revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les tarifs de l'Enfance proposés ci-dessus et applicables dès le 1^{er} septembre 2018.

16 – TARIFS FUNÉRAIRES

Monsieur Limoges détaille qu'il est utile d'harmoniser les tarifs municipaux relatifs aux 5 cimetières de la Commune Moret-Loing-et-Orvanne.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les tarifs suivants des cimetières d'Ecuelles, d'Episy, de Montarlot, de Moret-sur-Loing et de Veneux-les Sablons, avec effet au 1^{er} mai 2018 :

TYPES DE CONCESSIONS ET DESCRIPTIFS		
Concessions	15 ans	120,00 €
	30 ans	230,00 €
	50 ans	350,00 €
Columbarium	Cases 15 ans	220,00 €
	Cases 30 ans	350,00 €
	Cases 50 ans	500,00 €

	Plaque columbarium + gravure à la charge du concessionnaire	70,00 €
Cavernes	Cavernes 15 ans	110,00 €
	Cavernes 30 ans	200,00 €
	Cavernes 50 ans	300,00 €
Jardin du souvenir	Dispersion de cendres	Gratuité
	Plaque colonne du souvenir + gravure réalisée par la commune	35,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs funéraires proposés ci-dessus et applicables au 1^{er} mai 2018.

17 – RÉGLEMENT DES 5 CIMETIÈRES DE MORET-LOING-ET-ORVANNE

Monsieur Limoges précise que l'arrêté préfectoral 2016-DRCL-BCCCL n° 120 du 26 décembre 2016 crée la Commune Nouvelle Moret-Loing-et-Orvanne, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Afin d'harmoniser les pratiques, il conviendrait de fixer un règlement unique des 5 cimetières de la Commune Moret-Loing-et-Orvanne, à savoir Ecuelles, Episy, Montarlot, Moret-sur-Loing et Veneux-les Sablons.

Ainsi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'adopter le règlement annexé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur applicable aux 5 cimetières de la commune de Moret-Loing-et-Orvanne.

18 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme Bureau détaille qu'afin d'avoir une meilleure visibilité des effectifs dont les mouvements ont abouti dans le temps à des créations validées par l'organe délibérant et à des suppressions visées par le comité technique avec des échéances espacées entre chaque instance, il conviendrait de présenter un tableau récapitulatif des emplois existants dans la Collectivité à une date donnée.

Ainsi, compte tenu des :

- Créations d'emplois en CAE pour remplacer les emplois d'avenir en voie de suppression et créations d'emplois afin de faciliter le remplacement d'un agent en détachement et d'un agent décédé telles qu'explicitées par la délibération n° 2017-02-11 du 1^{er} mars 2017,
- Des suppressions d'emplois devenus vacants lors de la réunion du 07 juillet 2017 du comité technique,
- Suppressions des emplois vacants détaillées par la délibération n° 2017-06-20 du 05 octobre 2017,
- Créations d'emplois liées aux avancements de grade, de promotion interne et de recrutements visées par la délibération n° 2017-07-32 du 07 décembre 2017,
- Créations d'emplois suite aux réussites aux concours, aux prévisions de recrutement (police municipale, médiathèque, et au redéploiement interne générant des augmentations du temps de travail de certains agents) précisées dans la délibération n° 2018-02-10 du 07 mars 2018,
- Des suppressions des postes devenus vacants suite aux divers avancements de grades, à l'effet positif de mutualisation et au changement du rythme scolaire, qui ont recueilli un avis favorable du comité technique lors de la réunion du 09 mars 2018,

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de valider le tableau des emplois annexé comportant les dernières suppressions d'emplois suivantes :

- 1 emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet,
- 1 emploi d'adjoint technique de 29h30
- 9 emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (20h00),
- 1 emploi d'agent de maîtrise à temps complet,
- 3 emplois d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 emploi d'adjoint technique à temps complet,
- 8 emplois d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 emploi d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe à temps complet
- 1 emploi d'avenir à temps complet,
- 1 contrat d'accompagnement dans l'emploi à temps complet

- Intervenants NAP :
 - 1 emploi non permanent de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps non complet (7h00) durant la période scolaire,
 - 3 emplois non permanents de Professeur d'enseignement artistique à temps non complet (2h30) durant la période scolaire,
 - 1 emploi non permanent de Professeur d'enseignement artistique à temps non complet (04h30) durant la période scolaire,
 - 5 emplois non permanents d'adjoint d'animation à temps non complet (05h00) durant l'année scolaire,
 - 2 emplois non permanents d'adjoint d'animation à temps non complet (02h30) durant l'année scolaire,
- Saisonniers :
 - 4 emplois saisonniers d'adjoints d'animation à temps complet pour chaque vacance scolaire à Moret-sur-Loing,
 - 4 emplois saisonniers d'adjoints d'animation à temps complet pour la période du 10 juillet au 31 août à Veneux,
 - 4 emplois saisonniers à temps complet pour la période du 01 juillet au 31 juillet pour Ecuelles
- Contrats aidés :
 - 1 emploi en CAE-CUI à temps complet,
 - 1 emploi en CAE-CUI à 25h00,
 - 1 emploi d'avenir à temps complet,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la mise à jour du tableau des effectifs.

19 – PLAN DE FORMATION 2018

Mme Bureau indique que, comme chaque année, il est nécessaire de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de l'article 7 de la loi du 12 juillet 1984, modifié par l'article 7 de la loi du 19 février 2007, détermine le programme d'actions de formations prévues en application 1°, 2°, 3° de l'article 1.

L'instrument, mais surtout la démarche qu'il représente, doit en effet :

- ✓ assurer la cohérence entre les orientations générales de la collectivité en matière de formation et gestion des ressources humaines et les souhaits individuels des agents ;
- ✓ prévoir les actions retenues au titre du compte personnel d'activités (CPA) ;
- ✓ prendre en compte les formations d'intégration, de professionnalisation, de perfectionnement ;
- ✓ les préparations aux concours et examens, ainsi que les dispositifs tels que le bilan de compétence, la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou la reconnaissance de l'expérience professionnelle.

Le plan de formation est d'abord, dans sa méthode d'élaboration et dans son contenu, l'affaire de chaque collectivité territoriale pour laquelle il peut être :

- ✓ un levier de développement des compétences internes ;
- ✓ un outil de dialogue social.

La formation permet de maintenir ou de parvenir à une adéquation entre les agents, leurs emplois et les besoins du service. Elle a également pour objet de contribuer à l'évolution des services selon les demandes des administrés.

Les coûts de formation et des déplacements y afférents seront pris en charge par la commune lorsqu'ils ne font pas déjà l'objet d'un financement dans le cadre du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

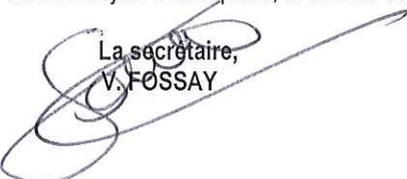
Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir délibérer pour adopter le plan de formation 2018 du personnel communal, ci-annexé, qui a recueilli un avis du Comité Technique lors de la séance du 09 mars 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ONT VOTE :

Pour : 59
 Contre : 0
 Abstention : 1 (Madame GRAU).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.


 La secrétaire,
 V. FOSSAY


 Le Maire,
 P. SEPTIERS

